



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

crèches et garderies

Question écrite n° 60326

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le problème du petit nombre d'entreprises qui s'engagent dans la construction de crèches privées, en dépit des dispositions nouvelles de financement très incitatives. En effet, aujourd'hui, si ces crèches sont agréées par la caisse d'allocations familiales, elles peuvent bénéficier de fonds publics à hauteur de 80 % du financement initial et de 60 % des frais de fonctionnement. L'intérêt des salariés d'entreprise pour ce mode de garde pour leurs enfants est largement confirmé car il prend en compte les exigences et les horaires parfois décalés de leur vie professionnelle et leur permet de mieux concilier leur vie familiale et leur emploi. Aussi il lui demande ce qu'il envisage de proposer pour sensibiliser davantage les entreprises à ces projets de construction de crèches privées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60326

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2005, page 2685